Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 029-212902209-20260929-20260922_132-DE

VILLE DE PONT-L'ABBÉ

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal
du 22 septembre 2026

Délibération n°2026-132	Classification 7.5.1 Demandes de subventions
PLAN 500 000 ARBRES EN DIX ANS – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE	

L'an deux mille vingt six, le vingt deux septembre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le seize septembre deux mille vingt six par voie électronique, conformément au règlement intérieur du Conseil et en vertu des articles L 2121-10 et L 2121-12-1 du CGCT, s'est réuni, à la salle du Conseil de la Mairie, Square de l'Europe, à Pont l'Abbé.

Présidence : Stéphane LE DOARÉ
Secrétaire : Yann HIRIART
Rapporteur : Valérie DREAU

Nombre de Conseillers en exercice (liste en annexe) : 29
Nombre de Conseillers présents (liste en annexe) : 28
Nombre de Votants (liste en annexe) : 29

EXPOSE :

Le plan départemental « 500 000 arbres en 10 ans » lancé par le Département du Finistère en 2021, a pour objectif d'accompagner les collectivités, associations et acteurs du territoire dans leurs projets de plantations afin de répondre aux enjeux liés au changement climatique, à la préservation de la biodiversité, à l'amélioration de la qualité de l'eau et à la préservation du cadre de vie.

Les modalités d'accompagnement proposées par le Département du Finistère dans le cadre de ce dispositif, prévoient une participation financière pouvant atteindre 80 % des dépenses éligibles, avec un plafond fixé à 50 € par arbre planté et à 10 000 € par hectare planté ou par kilomètre linéaire pour les plantations de haies. Les dépenses éligibles peuvent concerner les études préalables, les opérations préparatoires, l'acquisition des arbres et protections, les travaux de plantation ainsi que certains travaux d'entretien selon la nature des projets.

La Ville de Pont-l'Abbé mène depuis plusieurs années une politique active de végétalisation et de transition écologique de ses espaces publics, notamment à travers de la gestion différenciée des espaces verts, du développement de plantations adaptées aux évolutions climatiques et de la diversification végétale.

La commune souhaite poursuivre et développer ses actions de plantation d'arbres sur son territoire
De nombreuses opérations de plantations réalisées ou programmées peuvent s'inscrire dans le cadre du plan départemental « 500 000 arbres ». Pour toutes opérations de plantation d'arbres ou de végétalisation répondant aux critères du dispositif départemental, la collectivité peut solliciter les aides financières du Département du Finistère pendant la durée du plan départemental.

Il est proposé :

- dans un premier temps, de déposer une demande de subvention pour les plantations réalisées sur la Rue du Lycée, les Quais Pors Moro, la Rue de l'Étang, autour de la Salle Omnisports.
- et plus largement, d'autoriser la commune à solliciter les aides financières du Département du Finistère pour l'ensemble des opérations de plantations d'arbres éligibles réalisées sur le territoire communal pendant toute la durée du Plan départemental « 500 000 arbres ».

Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 029-212902209-20260929-20260922_132-DE

D'autres demandes de subvention pourront ainsi être déposées ultérieurement notamment pour l'aménagement du parc de la rivière.

VU l'avis favorable de la commission Urbanisme, Planification, Cadre de vie, Environnement et Port associée à la commission Infrastructures, Bâtiments, Voirie et Transition énergétique lors de sa réunion du 03 septembre 2026 ;
VU l'avis favorable de la commission finances prospectives ressources humaines du 10 septembre 2026 ;

Après en avoir délibéré ;

LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITÉ,

- **AUTORISER** Monsieur Le Maire à solliciter une demande de subvention auprès du Département du Finistère dans le cadre du « Plan 500 000 arbres en 10 ans » sur les espaces désignés ci-dessus, et pour toute autre opération de plantation à venir,
- **VALIDE** l'engagement de la Commune à assurer la protection, l'entretien et la gestion durable des plantations réalisées dans le cadre de ce programme, conformément aux conditions fixées par le Département du Finistère.

Fait à Pont l'Abbé le 22 septembre 2026.

Délibération certifiée exécutoire par LE MAIRE,

LE MAIRE,

VILLE DE PONT L'ABBÉ Finistère

Stéphane LE DOARÉ

Voies et délais de recours : En application des articles R.421-1 à R.421-7 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de RENNES (Hôtel de Bizien - 3, Contour de la Motte - CS44416 - 35044 Rennes Cedex) qui devra, sous peine de forclusion, être enregistrée au greffe de cette juridiction dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Il est également possible de présenter, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès de l'autorité municipale : ce recours gracieux interrompt le délai de recours contentieux qui ne courra à nouveau qu'à compter de l'intervention de sa réponse, sachant qu'en application de l'article L.231-4 du code des relations entre l'administration et le public, le silence gardé pendant plus de deux mois sur une réclamation par l'autorité compétente vaut décision de rejet *« lorsque la demande présente le caractère d'une réclamation ou d'un recours administratif »*.

Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 029-212902209-20260929-20260922_132-DE

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 SEPTEMBRE 2026

NOMS - Prénoms	PRESENT	ABSENT EXCUSÉ	PROCURATION
LE DOARÉ Stéphane	X		
MOTREFF Laurent	X		
DRÉAU Valérie	X		
HIRIART Yann	X		
LAGADIC Marie-Pierre	X		
TINCQ Alain	X		
GUEGUEN Viviane	X		
TANGUY Jacques	X		
FOLGOAS Victoire	X		
LE FLOC'H Bernard	X		
BRAULT Annie	X		
RICHARD Jean-Luc	X		
DEFACQ Marc	X		
GOYAT Ségolène	X		
DURAND David	X		
LECOMTE Gaëtan	X		
COSSEC Sophie	X		
LE BEC Anthony	X		
LE GOFF Aurélie	X		
MARC Hélène	X		
ROBERDEL Alosia	X		
SCHOCK Thibaut	X		
FURIC Jean-Baptiste	X		
DURAND Lou	X		
COOPER Laurent	X		
CANEVET Yves	X		
GALIANA Olivier	X		
RIBEIRO Christel	X		
DE RECHNIEWSKI Pauline		X	A donné procuration à Yves CANEVET

Nombre de Conseillers en exercice : 29
Nombre de Conseillers présents : 28
Nombre de Pouvoirs : 1

Étaient également présents :
Sandrine Gentric, Directrice Générale des Services
Aurélie Larnicol, assistante de direction
Hervé Cariou, informaticien
Lysiane Albert et Caroline Madec, chargées de la communication